

Additif à la campagne d'emploi après avis du CT.

Un additif est soumis à la décision du Conseil d'administration en urgence suite au décès d'un collègue enseignant. Il est souhaité procéder à son remplacement dès la prochaine rentrée universitaire. Le logiciel ministériel ATRIA qui permet de demander et de gérer les recrutements est clos depuis le 16 janvier 2018. Ce besoin de recrutement a donc été transmis au ministère par anticipation. Il n'y a pas d'incidence budgétaire au niveau de la campagne d'emploi présentée dans cette instance.

Composante	Type de la demande	Remarques	Corps ou contrats	CNU/Discipline	LABO	Avis du Comité technique	Décision du CA
Langues	Remplacement	/	PRAG	Anglais	/	favorable	